

Quand les citoyens mettent la démocratie participative à l'agenda des élections municipales

Contributeurs par ordre alphabétique :

Jean-Pierre Charre, militant associatif, Grenoble

Raul Magni-Berton, professeur de science politique à Sciences Po Grenoble, Pacte, Univ. Grenoble Alpes, CNRS.

Camille Morio, maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

- Première Partie : A l'origine du projet, un regard critique sur la partie "citoyenne" du triangle institutionnel (J.P. Charre)
- Deuxième Partie : La conjonction des forces militantes et universitaires : naissance du projet de "Participomètre" (C. Morio et R. Magni-Berton)
- Troisième Partie : Premiers effets de mise à l'agenda et perspectives (C. Morio et J.P. Charre)

Nous proposons de réaliser un témoignage réflexif sur une entreprise citoyenne de mise à l'agenda de la démocratie participative.

Dans sa définition issue du *Dictionnaire des politiques publiques*, Philippe Garraud explique que, selon "son acception la plus simple, la notion de "mise à l'agenda" [...] désigne l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de "problème public" ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques. Le plus souvent, la mise à l'agenda appelle et justifie une intervention publique légitime sous la forme d'une décision des autorités publiques, quelles qu'en soient la forme (gouvernementale, législative, administrative) et la modalité (mesures d'urgence, plan d'action à plus long terme, loi décision administrative ou financière, désignation d'une commission, etc.)"¹.

Dans notre cas, il s'agit de porter à l'agenda des élections municipales la question de la prise des citoyens sur la décision publique. Expérimentés, souvent usagers, parfois partenaires et finalement désenchantés de certaines pratiques de la participation, des citoyens ont décidé de devenir

¹ Philippe Garraud, "Agenda / Emergence", in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, PUF, 4e éd., 2014.

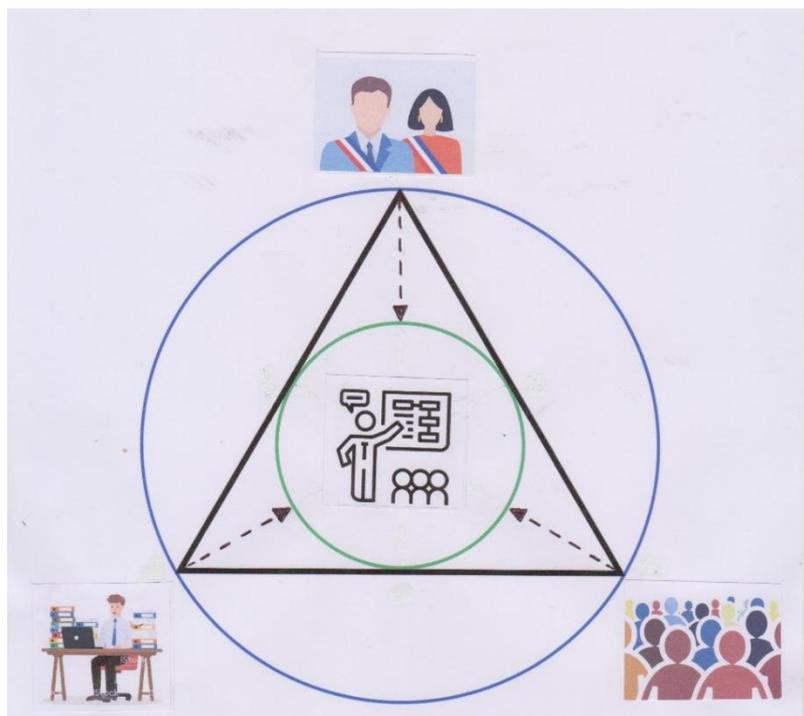
pleinement acteurs de leur “devenir participatif”. Ils mettent ainsi les prétendant.es aux mandats électoraux à l’épreuve d’un véritable test d’effectivité de leurs promesses en matière d’association des habitants aux décisions.

Se limiter à une telle présentation serait toutefois céder à une vision angélique ou naïve des faits politiques et conduirait à ignorer les stratégies d’acteurs qui sous-tendent le projet dont nous allons parler. Car finalement, ce projet constitue tant une mise à l’épreuve des futur.es élu.es qu’une mise à l’épreuve des citoyen.nes eux.elles-mêmes.

Posons le contexte : Grenoble, 161 000 habitants, connaît une vie associative assez dense, notamment sur les questions de démocratie participative. Cet héritage est revendiqué : les « GAM » (Groupes d’Action Municipale, 1965), et les unions de quartier (UQ, dans les années 60, réunies dans un Comité de Liaison (CLUQ), qui jouent encore leur rôle dans un contexte complexifié. Il est en effet apparu d’autres organes, spontanés ou créés par les lois : collectifs d’habitants, ciblés, informels et souvent éphémères ; tables de quartier et conseils citoyens des Quartiers Politique de la Ville (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) ; formes locales et successives des conseils de quartier créés par la loi du 27 février 2002 sur « la démocratie de proximité » (conseils consultatifs de secteur, conseils citoyens indépendants). Vie citoyenne riche, que rappellent volontiers les autorités municipales, qui tentent de la formaliser. Exemple : la Journée des tuiles, qui fut le prélude de la Révolution française, qui est un symbole contesté mais fort, et qui est devenue la fête annuelle communale. Élu.e en 2014, la majorité du « rassemblement citoyen, de la gauche et des écologistes » récupère cet héritage et dit sa volonté de redonner du « pouvoir d’agir » aux habitants (mairie : Eric Piolle). Ce contexte marque l’ADN du projet, même si l’un des enjeux dudit projet sera le dépassement de cet ADN purement local, nous le verrons.

La décision publique est le résultat de trois discours, ceux des citoyens, des élus et des techniciens. Ce processus d’élaboration figure un triangle.

Le triangle élus-techniciens-citoyens



Le grand cercle représente la société globale, dans laquelle, pour chaque opération, se crée un triangle d'acteurs, dont chacune des pointes représente un partenaire. Habituellement, ce sont les élus, homme ou femme, qui lancent l'action, laquelle est souvent un projet d'aménagement urbain, qui va modifier le cadre de vie des habitants et entraîner d'emblée des réactions de rejet. Le technicien, dans son bureau, cravaté (il ne va pas sur le terrain), met en forme le projet. Les habitants, dans leur variété polychrome, sont dans une vive attente (bras ouverts), d'informations sur le projet. Chaque pointe du triangle émet un discours, des opinions, des propositions, des oppositions, qui, dans le cadre de quelque dispositif de concertation (comité de pilotage ou de suivi, réunion publique), se conjuguent dans un cercle restreint, dont émerge la décision publique. Celle-ci est exprimée par un personnage convaincant, qui la décline devant des citoyens aux bras le long du corps.

Nous verrons que l'origine du projet de mise à l'agenda réside dans un constat amer, que transcrit le triangle ci-dessus, porté par un représentant de la fraction "citoyenne" du triangle (première partie). C'est à travers une initiative portée par l'analyse désenchantée qu'un projet concret a émergé : le Participomètre (deuxième partie). La démarche engagée produit de premiers effets en matière de mise à l'agenda de la question participative (troisième partie).

Première Partie- A l'origine du projet, un regard critique sur la "fraction citoyenne" (Jean-Pierre Charre)

L'élaboration de la décision a été analysée lors d'un colloque organisé par les Unions de Quartier de Grenoble, haut lieu présumé de l'innovation en matière de participation des citoyens. Ce colloque a été retranscrit dans un ouvrage dirigé par Jean Tournon, dont le titre va à l'encontre du mythe grenoblois. Il s'intitulait, en effet, « *La République antiparticipative : les obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale* » (L'Harmattan, 2009).

Ces obstacles, comme le colloque avait été organisé par des militants associatifs, étaient plutôt du côté des élus et des techniciens. Mais, dix ans après, le regard se tourne vers la troisième pointe, celle des acteurs citoyens.

Il faut préciser d'où parle l'auteur de ces lignes : enseignant-chercheur en géographie et aménagement à la retraite, longues participations à diverses vies associatives, multiplicité des niveaux d'échelle, des thématiques, dont l'urbanisme (objet initial et majeur de la concertation), multiplicité des objectifs.

Les obstacles liés aux citoyens.

Ces obstacles sont d'ordre personnel, collectif et comportemental.

Les obstacles d'ordre personnel

Les obstacles personnels sont d'ordres individuel, domestique et professionnel. Les obstacles individuels sont la recherche d'avantages matériels, mais aussi la versatilité, qui amène par exemple un quidam à faire grand bruit, lors d'une réunion, sur une question, à créer l'espoir qu'il la prendra en charge, et la disparition dudit quidam. Les obstacles domestiques tiennent au souci d'assurer le bon fonctionnement d'une maisonnée, depuis son entretien jusqu'à la satisfaction des besoins de ses occupants. Cela pénalise les couples chargés de jeunes enfants et engendre une sélection en faveur de ceux qui n'ont pas ou plus de charges familiales, comme les « foyers unipersonnels », les « aînés », ce qui est en contradiction avec le fait que certaines concertations portent sur des documents de

régulation territoriale (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), censés organiser le territoire dans un lendemain que les « têtes blanches » ne verront pas.

Les obstacles professionnels tiennent bien entendu aux temps de travail et de déplacement, mais aussi à l'évolution de l'économie et de l'emploi des pays développés et à la tertiarisation, voire à la « quaternarisation » de la société. Au travail posté en usine, à horaires réguliers, à opérations manuelles, succèdent des activités intellectuelles qui combinent des avantages, comme l'éventuelle souplesse des horaires, mais aussi des inconvénients, comme l'accaparement de l'esprit, la moindre différenciation entre le temps du labeur et celui du repos, l'irrégularité dans l'intensité des efforts à fournir et des temps de présence, qui peuvent s'étendre hors des horaires habituels, et, dans une économie évolutive et mondialisée, la mobilité professionnelle et les séjours à l'étranger. Cela crée la discontinuité, handicap de taille dans l'intervention sur les questions les plus souvent traitées, qui relèvent de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des infrastructures de transport, lesquelles se déroulent sur un temps long, d'ordre pluriannuel, voire pluri décennal.

Les obstacles d'ordre collectif

Même si la plupart des militants œuvrent en faveur de l'intérêt général et dans un esprit de solidarité citoyenne, les obstacles d'ordre collectif tiennent à l'utilisation des associations, par certains, pour compenser des frustrations, faire passer un message et satisfaire des ambitions.

La participation à une action collective peut être une compensation à de multiples manques. Sans doute la solitude, l'isolement. Dans nos sociétés ultra-communicantes, c'est un phénomène majeur et méconnu. A Grenoble, un habitant sur deux vit seul. La participation donne l'occasion de sortir de chez soi avec un but, de prendre la parole devant d'autres personnes que son image dans la glace.

D'autres manques sont plus complexes. Ce peut être la place dans la société, dans son quartier, voire sa famille. Ce peut être la récupération, par la prise de responsabilités et du pouvoir qu'elles donnent, de décennies d'obéissance à un règlement, à un chef, ou de servilité devant des clients. Ces manques sont souvent le fait de personnes qui n'ont pas ou guère produit d'objet matériel, de mémoire écrite, d'œuvre artistique. Tout se passe comme si l'action conduite dans un cadre collectif remplaçait une absence de production personnelle. Ces manques se manifestent surtout dans les associations aux thèmes et objectifs larges, du genre « conserver la mémoire du passé » ou « améliorer le cadre de vie », où la parole n'est pas nécessairement liée à une action.

La participation à une association et la recherche conséquente de pouvoirs peut aussi être un moyen de faire passer des opinions politiques, même si l'association, comme c'est souvent le cas, s'affirme indépendante de toute obéissance idéologique.

La prise de responsabilités dans une association est aussi un moyen de promotion personnelle, notamment en vue d'une inscription sur une liste électorale. Cela biaise les prises de position, qui sont en harmonie ou en contradiction avec celles que prend la Municipalité en place, selon que l'on espère l'intégrer ou la remplacer. Les périodes pré-électorales au sens large, car la montée en visibilité d'un personnage peut prendre du temps, sont ainsi les moins favorables à l'analyse sereine d'une question et à des prises de position appropriées².

² Au contraire des œuvres où « toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé est purement fortuite », les frustrations évoquées ci-dessus reposent sur du vécu.

Les obstacles d'ordre collectif tiennent aussi au fait que le citoyen, nonobstant la possession de l'expertise « d'usage », est souvent désarçonné face à la compétence professionnelle des techniciens et aux orientations politiques des élus.

Les limites de l'expertise habitante

L'insertion de l'expertise d'usage dans le processus décisionnel répond au souhait d'une approche ascendante (*bottom up*), et au principe de subsidiarité, qui consiste à rapprocher la décision de ceux qui en vivent les conséquences. Mais elle ignore la multiplicité des contraintes techniques, financières, chronologiques, qui pèsent sur la décision publique.

Elle met ainsi le citoyen en risque d'entrer dans l'effet Dunning-Kruger³. Celui-ci considère les évolutions de la « compétence » et de la « confiance », et il peut être appliqué aussi bien aux relations des citoyens avec les élus et les techniciens, qu'aux relations entre militants, qui reflètent la diversité de la société.

Le terme de compétence recouvre la connaissance des contraintes évoquées ci-dessus ; le terme de confiance peut aller jusqu'à la suffisance, l'agressivité, voire la volonté de domination et d'exclusion.

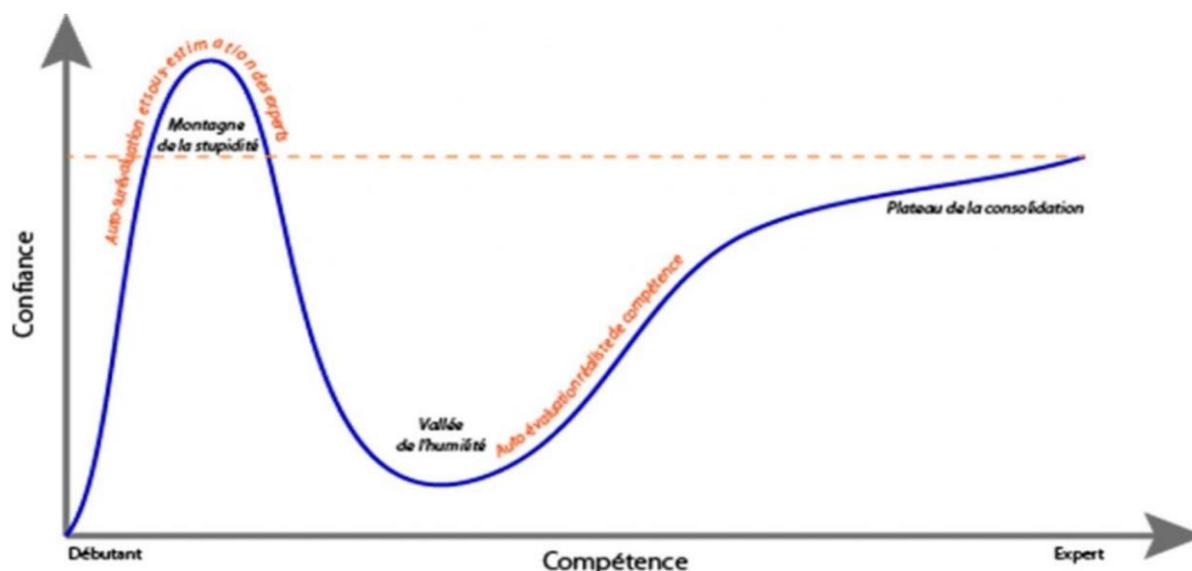


Figure 1 https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Effet_Dunning-Kruger.png

La courbe décrit trois phases successives. La première montre les évolutions inverses de la compétence et de la confiance. Alors que la compétence est encore faible, la confiance atteint son maximum. Le pic qui en résulte, la « Montagne de la stupidité », correspond à une « auto-surévaluation et une sous-estimation des experts ». Il en résulte une animosité affichée vis-à-vis des « sachants » et une mise en avant, non dite, mais réelle, des ignorants, supposés indemnes des errements que donne le savoir. Cela n'entraîne pas le souci de combler cette ignorance, considérée comme une qualité que ferait perdre le savoir. Cela entraîne toutefois, comme le tenant de cette ignorance supposée porteuse de

³ Kruger, J. & Dunning, D. (1999), « *Unskilled and unaware of it: How difficulties in recognizing one's own incompetence lead to inflated self-assessments* », *Journal of Personality and Social Psychology*, 77(6), 1121-1134. Voir aussi Larivée Serge, Sénéchal Carole, « L'ignorance et l'opinion, un couple heureux », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2019/1 (Numéro 121-122), p. 63-79.

valeurs a quand même conscience qu'elle est facteur de faiblesse, des tentatives pour récupérer les sachants, pour les utiliser, les dominer et, s'ils ne se prêtent pas au jeu, pour les écraser.

Cette ignorance a aussi un effet inattendu, c'est la considération apparente par les deux autres pointes du triangle, les élus et les techniciens, qui reconnaissent comme interlocuteurs privilégiés, conventionnés, subventionnés, ceux qui sont le moins à même de faire une analyse critique et des propositions raisonnées.

La seconde phase est l'inverse de la précédente. L'appropriation d'un savoir, que peut engendrer par exemple le fait de se poser comme interlocuteur privilégié, amène la descente dans la « Vallée de l'humilité ». En effet, plus on apprend, plus on mesure ce que l'on ignore. Au bout d'un temps que la courbe estime bref, mais qui peut être long, très long, voire ne jamais arriver, sachants et ignorants se rejoignent.

Alors commence la dernière phase. Selon une vision optimiste, c'est une longue montée, une « Auto-évaluation réaliste de la compétence », un cheminement vers le « Plateau de la consolidation », où élus, techniciens et citoyens se rejoignent dans une compétence partagée susceptible de donner un « bouquet de réponses » à la question posée et de permettre une véritable co-construction, le niveau suprême de la participation, un processus décisionnel permettant à tous les acteurs d'élaborer et mettre en œuvre un projet.

C'est dans cet espoir de consolidation/combinaison des compétences, qu'est lancé notre projet.

Deuxième Partie – La conjonction des forces militantes et universitaires : naissance du projet de “Participomètre” (Camille Morio et Raul Magni-Berton)

Suite au contact de Jean-Pierre à l'automne 2018. La demande était formulée ainsi : voir « ce qui pourrait être apporté dans la compétition déjà engagée [pour les élections municipales] » en matière de démocratie locale surtout à Grenoble et dans le bassin grenoblois. La demande était celle d'une action concrète et effective. L'idée est venue de créer un grille permettant de confronter tous les programmes des candidats à l'élection, de mesurer objectivement leurs promesses en matière de démocratie participative, et de rendre publics les résultats.

Nous avons sollicité Raul Magni-Berton PR science po IEP Grenoble (PACTE) pour la partie « science politique ». Et c'est ainsi que le travail a commencé.

Bien que des formes d'approfondissement de la démocratie soient devenues un enjeu important de la recherche scientifique depuis une vingtaine d'années, il reste une certaine confusion concernant la direction vers laquelle cet approfondissement doit aller. Premièrement, il y a la question de la décision : dans quelle mesure les citoyens doivent pouvoir prendre directement des décisions, et ne pas se limiter à élire des représentants⁴ ? Deuxièmement, il y a la question de la délibération, qui pointe l'importance d'améliorer la qualité du débat public et la capacité de citoyens à s'approprier des

⁴ Ces débats sont présentés et analysés dans Raul Magni-Berton et Clara Egger, *RIC: Référendum d'initiative citoyenne expliquée à tous. Au coeur de la démocratie directe*, Limoges, FYP Editions, 2019.

enjeux et être inclus dans un débat public basé sur des arguments plutôt que sur des émotions⁵. Enfin, il y a la question de la participation des citoyens, au delà du vote. Cette approche considère que les mouvements sociaux, les associations et d'autres formes d'organisation par le bas rendent la démocratie plus forte et plus apte à renforcer la vie démocratique⁶.

Ces trois dimensions font souvent l'objet de débats distincts et de critiques propres. Cependant, l'**articulation** des trois aspects reste encore un enjeu peu développé. Dans cette optique, la tentative la plus aboutie a été proposée par Mark E. Warren⁷, qui propose une approche inductive des systèmes démocratiques. La question qu'il se pose est « ce que signifie "démocratie" » et traite la question en partant des problèmes auxquels un système politique doit répondre pour être qualifié de démocratique. Partant, Warren met en avant trois aspects : d'abord la question de l'inclusion (prépondérante dans l'approche participative), puis la question de la capacité des citoyens à produire une proposition (qui, elle, est prépondérante dans l'approche délibérative) et enfin la capacité à influencer les décisions (centrale dans l'approche décisionnelle).

L'application de cette articulation des trois dimensions de la démocratie au niveau de la démocratie locale nous a conduit à enrichir cette typologie de deux aspects. D'abord, l'inclusion seule nous semble réductrice de la capacité des citoyens à participer, tout comme le vote, même très inclusif, ne permet pas d'épuiser la qualité d'une démocratie. Nous avons donc mis en avant la question de l'initiative entendue dans le sens suivant : dans quelle mesure les processus initiés par les citoyens sont-ils pris en compte par les institutions ? Cette dimension n'implique pas seulement une inclusion passive, mais également une réactivité institutionnelle aux démarches initiées par le bas. Le deuxième aspect est l'étendue des domaines dans lesquelles les citoyens interviennent. Il arrive que des dispositifs très inclusifs, mettant en avant une bonne qualité délibérative et décisionnelle, restent limités à des sujets spécifiques: pouvoir donner son avis sur l'emplacement du pot de fleurs est très bien, pouvoir donner son avis sur l'emplacement du pot de fleurs et sur l'organisation de la police municipale est encore mieux. La question de l'étendue des sujets soumis à l'ensemble de ces pratiques est donc également fondamentale.

En outre, nous avons tenu à introduire la variable juridique : dans les promesses formulées, toutes ne sont pas nécessairement réalisables en l'état du droit. La variable juridique est importante à prendre en compte si l'on souhaite rendre un cadre théorique applicable sur le terrain. Nous verrons plus tard comment cette dimension a été abordée.

En plus d'une dimension militante, la Grille acquiert donc une dimension scientifique : tester sur le terrain une hypothèse théorique, la grille proposée par Mark E. Warren et, plus largement, aborder la question de savoir s'il est possible de mesurer, à travers des paramètres objectifs, le degré d'avancement de promesses électorales en matière de participation des habitants à la décision collective tout en prenant en compte le cadre juridique.

Notre Grille comporte donc 5 blocs de critères :

⁵ Voir Jane Mansbridge *et al.* La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative. *Raisons politiques*, 2011, no 2, p. 47-82. Pour une analyse des évolutions récentes voir Yves Sintomer et Marc Saint-Upéry, "De la démocratie délibérative à la démocratie radicale? Tirage au sort et politique au xxie siècle", *Participations*, 2019, no 1, p. 33-59.

⁶ Une présentation des bilans récents est donnée dans Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative*, Le Seuil, 2017.

⁷ Mark E. Warren (University of British Columbia), « A Problem-Based Approach to Democratic Theory », *American Political Science Review* (2017) 111, 1, 39-53.

- inclusion
- formation collective d'une prise de position
- capacité à prendre des décisions
- étendue des domaines sur lesquels la participation porte
- présence d'une capacité d'initiative

Ces critères sont appliqués aux outils de démocratie participative les plus répandus. Nous en avons identifié 8 : la consultation des corps intermédiaires, les outils de type "assemblées citoyennes", les réunions publiques, les pétitions, les votations, les budgets participatifs. Il y a aussi la possibilité de mesurer tout autre outil : nous espérons avoir proposé des critères assez souples pour pouvoir être appliqué à tout dispositif tendant à associer d'une manière ou d'une autre les citoyens à la décision publique au niveau municipal.

Enfin, ces critères sont appliqués à une dernière chose : on mesure comment les candidats promettent d'associer les citoyens à l'évaluation de la démarche participative elle-même.

Une fois ces "objets à évaluer" identifiés, il a été plus facile de décliner les 5 blocs de critères ci-dessus afin de les rendre opérationnels. Chaque bloc est décliné, sachant que nous avons adapté chaque déclinaison au dispositif mesuré (par exemple, l'inclusion ne se mesure pas de la même manière selon que l'on s'interroge sur un dispositif d'assemblée citoyenne ou sur un dispositif de pétition).

Aperçu de la Grille

	Corps intermédiaires	Assemblées citoyennes	Réunions publiques	Pétitions	Votations	Budget participatif	Autre(s) dispositif(s)	Evalua° de la démarche	Score
Bloc A : INCLUSION									
Inclusivité									
Effectivité pratique									
Fréquence									
Info. sur les dispositifs participatifs									
Info. / formation sur les politiques publiques et les institutions									
Bloc B : PERMETTRE DE FORMULER DES PRISES DE POSITION COLLECTIVE									
Effectivité par les moyens octroyés									
Effectivité par le stade auquel la discussion intervient									
Interaction avec les services dans le but de l'élaboration d'une prise de position									
Reconnaissance par les élus									
Bloc C : CHANCES DE DEBOUCHER SUR UNE DECISION									
Interaction avec le CM dans le but de déboucher sur une prise de décision									
Transparence sur comment la proposition peut devenir une décision									
Caractère décisionnel									
Bloc D : ETENDUE DES DOMAINES ET TYPES DE DECISION									
Domaine sur lequel la participation porte									
Type de décision "									
Bloc E : CAPACITE D'INITIATIVE									
Présence ou absence									
Effectivité									
Fréquence									
Score absolu (compte toutes les propositions)									
Score légal (ne compte pas les propositions ne respectant pas le cadre juridique)									

Auteurs : Camille Morio et Raul Magni-Berton sur la base d'un article de Mark E. Warren

Voici une vue synthétique de la grille. Les cinq critères sont devenus des blocs de critères déclinés en 16 sous-critères au total.

Le résultat se présente sous la forme d'un score. Pour chaque dispositif et chaque sous-critère, le.a candidat.e obtient des points. Ces points sont additionnés. Nous avons considéré que chaque bloc de critère était aussi important que l'autre. Dès lors, nous appliquons une formule pour tous les remettre à niveau. Cela produit un indicateur prenant la forme d'un chiffre situé entre 0 et 1.

C'est là aussi que la dimension juridique intervient. Chaque candidat.e obtient en réalité deux scores : l'un qui compte toutes les promesses, et l'autre qui ne compte que les promesses qui sont faisables juridiquement (autrement dit, ce deuxième score compte toutes les promesses moins les promesses illégales). La Grille produit donc un "résultat toutes propositions" et un "résultat légal". Le fait d'avoir ces deux scores permet de mesurer l'écart entre ce qui est promis et ce qui est faisable juridiquement. Il s'agit d'une information supplémentaire, que chacun est libre ensuite d'interpréter : un grand écart est-il le signe d'une ignorance du cadre juridique, d'une impréparation, ou bien le signe d'une ignorance réfléchie du droit et, dans ce cas, faut-il la condamner ("il faut respecter la loi") ou bien l'approuver ("il faut aller plus loin que ce que la loi permet car la loi est trop restrictive, et c'est en avançant qu'on va faire évoluer la loi")... Chaque électeur se forge sa propre opinion.

Nous avons construit le barème de manière à sanctionner les propositions imprécises. L'idée est qu'il ne s'agit pas tant de "sanctionner" les propositions décevantes en matière de participation que de pousser les candidat.es à réfléchir à leur démarche participative et à détailler leurs propositions.

Le projet avançant, l'écosystème autour du projet a évolué : côté citoyens, il y a toujours l'initiateur bien sûr, et d'autres personnes se greffent en fonction de leurs disponibilités. Il n'y a pas pour l'instant de mobilisation de la forme associative : si l'initiateur ici présent fait partie d'une Union de quartier, celle-ci n'a pas été impliquée en tant que telle dans la démarche. Il en va de même des autres citoyens qui s'associent de près ou de loin à la démarche : ils s'impliquent à titre individuel. L'esprit animant l'initiative de départ n'encourage pas, de toute manière, la mobilisation associative. Le groupe fonctionne donc sous la forme d'un "collectif" sans davantage d'institutionnalisation.

Ce collectif, formé donc des deux universitaires et d'un noyau de deux-trois citoyens militants, a travaillé ensemble. Le projet, désormais baptisé "Participomètre", est donc la conjonction de l'expérience du militantisme et de la capacité d'analyse et d'évaluation des universitaire. De cette association naîtra, en tous cas c'est l'objectif, un progrès des propositions et des pratiques. Plusieurs éléments conduisent à avoir bon espoir pour la suite des évènements, et cela sera le troisième et dernier temps de notre propos.

Troisième Partie – Premiers effets de mise à l'agenda et perspectives (Camille Morio et Jean-Pierre Charre)

Une fois une première ébauche de la Grille réalisée, elle a été discutée avec les citoyens du groupe et avec de futur.es candidat.es aux élections municipales du bassin grenoblois dès l'été 2019. Les candidat.es rencontrées étaient soit des non élu.es, soit des élu.es d'opposition, contactées via le réseau de connaissance des citoyens.

Nous avons discuté ensemble de certains points : question de la pondération, de la représentation graphique des résultats, et du fond. Sur le fond, les retours étaient plutôt positifs :

- la démarche entrait en résonance avec des questionnements menés par des candidates

- des candidat.es s’engagent dans la construction d’une liste citoyenne, donc la démarche de Grille est cohérente avec leur manière de construire leur projet politique
- surtout, des candidat.es ont affirmé que la Grille leur avait :
 - montré la mesure dans laquelle la participation méritait une réflexion à part entière (l’effectivité des outils repose sur de nombreuses dimensions et ne s’exprime pas de la même manière selon qu’il s’agisse d’un droit de pétition ou de réunions publiques, par exemple)
 - donné des idées pour construire leurs propres propositions

Il y a donc une possibilité d’appropriation des mesures par les candidats. Tel est d’autant plus le cas que, pour l’instant, les programmes sont en cours de construction.

Cela est aussi l’occasion de tester la **capacité d’expérimentation des candidat.es**. Certaines réactions de candidates lors des tests étaient éclairantes : “mais votre grille est facilement détournable, on peut facilement faire une proposition qui remportera un gros score mais qui ne donnera rien en pratique” ou encore, de la part d’une élue d’opposition non encartée et très engagée dans une démarche de construction d’une liste citoyenne avec un fort accent mis sur la démocratie participative, “mais si les gens veulent participer, ils n’ont qu’à se faire élire”. Il y a donc une adhésion à la démarche qui se veut innovante, mais aussi un retour de réflexes typiques de la démocratie représentative, voire de “politicaillerie”.

Pour le moment, ce sont des candidats de communes de taille petite et moyenne qui se sont prêtés au jeu. Les candidat.es des grandes villes vont-ils.elles accepter de se prêter à un jeu qui ne vient pas d’eux ? Cela sera dépendant de la **capacité de mobilisation** de notre collectif. Pour l’instant, le travail resté volontairement confidentiel, mais vise, une fois la phase de test terminée, à être rendu public. Pour le moment, un petit financement obtenu auprès de Sciences Po Grenoble nous donne les moyens :

- de passer les programmes de tous les candidat.es à l’élection municipale de Grenoble et quelques autres communes
- de transcrire la grille sous forme d’un questionnaire que tout le monde peut remplir sur un site internet, donc *passage à l’échelle nationale* (échéance : janvier-février 2020)
- d’organiser, à l’échelle grenobloise, un événement de type “Conférence citoyenne” lors duquel les résultats seront rendus publics et ensuite discutés par les candidats.

Pour l’instant, en “off”, la plupart des gros candidats de Grenoble sont favorables à l’idée de se prêter au jeu.

Sur le plan scientifique, la phase de test dans laquelle nous nous trouvons permettra de voir si la Grille de Warren telle que nous l’avons amendée se révèle **être un outil fiable de mesure**. Pour l’instant, les premiers tests montrent que cela est plutôt le cas. Le premier test avant l’élaboration de l’indicateur (donc exprimé en valeurs absolues, non pondérées) a donné les résultats suivants : Eric Piolle 2014 : 246,5 et 204,5 ; et Denis Bonzy 2014 : 108 et 50. Il reste à savoir si la grille est transposable dans toutes les autres communes. Elle a été pensée dans l’absolu, donc on peut espérer que oui. L’ouverture du site internet permettra très bientôt de le déterminer.

Si la grille est ici conçue comme un outil d’évaluation *a priori*, c’est-à-dire basé sur des promesses électorales, peut-elle être utilisée comme un outil d’évaluation *a posteriori*, c’est-à-dire comme un outil de mesure des politiques effectivement menées ? Il s’agit là d’un travail d’une autre ampleur,

dans la mesure où il s'agirait de lister l'ensemble des dispositifs participatifs dans les communes françaises, ainsi que des informations concrètes sur leur fonctionnement de façon à qu'ils puissent être analysés par la grille que nous avons créée. Un projet de recherche a été déposé à ce sujet.

Sur le fond, la grille sera-t-elle un outil efficace ? C'est-à-dire qu'elle contribuerait à **faire de la démocratie participative un enjeu de compétition électorale** à Grenoble mais aussi dans d'autres communes, qu'elle contribuerait à améliorer la connaissance qu'ont les futur.es élu.es et aussi les électeurs de la démocratie participative et faire qu'ils continuent à s'en saisir après les élections ; enfin, qu'elle contribuerait à faire formuler des propositions précises voire tendant à proposer des outils effectifs de participation.

La réponse sera dépendante de et aussi l'occasion de constater la **capacité d'expérimentation des citoyens** sur cet outil. Outre sa robustesse sur le fond, il reste à déterminer si le "grand public" s'en emparera. La Grille sera-t-elle capable de se faire connaître en dehors de Grenoble ? Et notamment, pour revenir au sentiment qui animait notre initiateur lorsqu'il a impulsé la démarche, se pose la question de savoir si l'outil peut exister alors qu'il a émergé en dehors de l'écosystème associatif.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'outil permettant de comparer et d'évaluer les dispositifs participatifs. Compte tenu de la crise démocratique actuelle, la demande sociétale d'instruments de mesure précis et objectifs est forte. A travers ce projet, nous ambitionnons de fournir un de ces outils, qui traite d'importantes questions autour de la démocratie locale : quels dispositifs sont le mieux utilisés ? Quelles conditions favorisent l'émergence de dispositifs efficaces ? Faut-il une société civile active pour voir naître des dispositifs qui fonctionneront ? Les conditions politiques, administratives et juridiques du développement de la démocratie et de la citoyenneté locales méritent donc d'être questionnées. C'est ce questionnement que le projet de recherche souhaite aborder, et que le projet de Grille sert à amorcer.

Il aura déjà permis de montrer que la notion de "société civile" ou de "citoyens" ne saurait être entendue comme une notion homogène. Car finalement, la Grille, cet outil mettant à l'épreuve les potentiels élu.es, est née d'une critique initiale de la fraction citoyenne du triangle autant que d'une critique sur les fractions politique et technicienne de ce triangle. D'une certaine manière, il met donc à l'épreuve tant les élu.es et futur.es élu.es que les citoyen.nes elles.eux-mêmes.